

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle  
et numérique

---

**Arrêté du 18 avril 2023**

**portant nomination au Bureau central de tarification**

NOR : ECOT2310252A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;**

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification,

Vu l'arrêté du 8 mars 2023 portant nomination au Bureau central de tarification,

Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1,

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est nommé membre suppléant du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance des engins de remontées mécaniques et travaux de construction en vertu de l'article L.243-4 du code des assurances, en qualité de représentant des personnes assujetties à l'obligation d'assurance :

M. Guillaume BLANCHARD (Conseil National de l'Ordre des Architectes).

**Article 2**

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 avril 2023

Pour le ministre de l'économie, des finances et de la relance  
Et par délégation  
Le Sous-Directeur des Assurances

M. LANDAIS